



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL SPECIAL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°87

Publié le 27 novembre 2020



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER.....3

Secrétariat Général.....3

- Arrêté en date du 24 novembre 2020 portant subdélégation de signature du Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais.....3

- Décision en date du 24 novembre 2020 portant subdélégation de signature du Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais en matière d'ordonnancement secondaire et pouvoir adjudicateur.....6

- Décision en date du 24 novembre 2020 portant délégation de signature à effet d'établir, liquider, et mettre en recouvrement la taxe d'aménagement, la redevance d'archéologie préventive et le versement pour sous-densité.....11

DIRECCTE HAUTS-DE-FRANCE – UNITÉ TERRITORIALE DU PAS -DE-CALAIS.....12

- Arrêté préfectoral en date du 27 novembre 2020 portant dérogation au principe du repos dominical.....12

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

SECRETARIAT GÉNÉRAL

- Arrêté en date du 24 novembre 2020 portant subdélégation de signature du Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Denis DELCOUR, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais, la délégation de signature qui lui est conférée par l'arrêté préfectoral n° 2020-60-38 du 24 août 2020 est subdéléguée à :

- M. Édouard GAYET, Directeur Départemental Adjoint,
- M. Yvan GUITON, Directeur Départemental Adjoint, Délégué à la mer et au littoral,

ARTICLE 2 : La délégation conférée à Monsieur Denis DELCOUR par l'arrêté préfectoral précité est subdéléguée, dans le cadre de leurs attributions respectives, à :

Mme Hélène LEMOINE, Ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, responsable du Service Sécurité, Éducation Routière, Bâtiment et Crises
ainsi qu'à

Mme Laurence BLANCHETEAU, Attachée Principale d'Administration de l'État, adjointe à la responsable du service Sécurité, Éducation Routière, Bâtiment et Crises :

INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS

- I a 1 à 3 (formalités préalables à la réalisation d'infrastructures)
- I b 1 à 5 (gestion et conservation du domaine public de l'État)
- I c 1 à 4 (transports routiers)
- I d (transports urbains)

CONSTRUCTION ET HABITATION

- III g Accessibilité ;

GESTION DES ACTES RELATIFS AU PERMIS DE CONDUIRE

- IV

ATESAT

- V

M. Raymond BEUDAERT, Technicien Supérieur en Chef du Développement Durable, responsable de l'unité Sécurité Routière et Gestion de Crises au Service Sécurité, Éducation Routière, Bâtiment et Crises :

INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS

- I c 2 (arrêtés d'autorisation exceptionnelle de transport de marchandises et de matières dangereuses les dimanches et jours fériés)
- I c 3 (autorisations de mise en circulation de petits trains touristiques)

Mme Caroline MASSON, Attachée d'Administration de l'État, responsable de l'unité accessibilité, au Service Sécurité, Éducation Routière, Bâtiment Crises
ainsi qu'à

Mme Christine RUBIN, Technicienne Supérieure en Chef du Développement Durable, adjointe à la responsable de l'unité accessibilité, au Service Sécurité, Éducation Routière, Bâtiment et Crises :

CONSTRUCTION ET HABITATION

- III g Accessibilité

**pour le III g 2, dans la limite des décisions favorables
pour le III g 3, dans la limite des décisions de validation**

Mme Pauline DEVEAUX, Déléguée au permis de conduire et à la sécurité routière, responsable de l'unité éducation routière au Service Sécurité, Éducation Routière, Bâtiment et Crises
ainsi qu'à

M. Didier GASKA, Délégué adjoint au permis de conduire et à la sécurité routière, unité éducation routière au Service Sécurité, Éducation Routière, Bâtiment et Crises

GESTION DES ACTES RELATIFS AU PERMIS DE CONDUIRE

- IV

Mme Pascale HANOT, Secrétaire d'Administration et de Contrôle du Développement Durable de classe exceptionnelle, responsable du Pôle «répartition des examens du permis de conduire » - unité éducation routière au Service Sécurité, Éducation Routière, Bâtiment et Crises :

GESTION RELATIVE AU PERMIS DE CONDUIRE

- IV b

Mme Nadine BAUMLIN, Attachée Principale d'Administration de l'État, responsable du Service Habitat Renouvellement Urbain
ainsi qu'à
Mme Émilie RENARD, Attachée Principale d'Administration de l'État, adjointe à la responsable du Service Habitat Renouvellement Urbain :

CONSTRUCTION ET HABITATION

-III a à f, h à k

Mme Sandrine DELAUDIER, Attachée d'Administration de l'État, cheffe de l'unité Parc Privé – au Service Habitat Renouvellement Urbain, à compter du 1^{er} octobre 2020 :

CONSTRUCTION ET HABITATION

- III c 1, d, f

Mme Anne-Sophie SLIWINSKI, Attachée d'Administration de l'État, cheffe de l'unité Parc Public au Service Habitat Renouvellement Urbain :

CONSTRUCTION ET HABITATION

- III d 1

Mme Marie-Laurence LETERME, Ingénieure des TPE, cheffe de l'unité Éradication Logements Indigne et coordination de l'Offre Très Sociale au Service Habitat Renouvellement Urbain :

- III d 2

M. Olivier MAURY, Ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, responsable du Service de l'Environnement, ainsi qu'à
Mme Hélène VILLAR, Ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, adjointe au responsable du Service de l'Environnement et
M. Pierre-Yves GESLOT, Ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, adjoint au responsable du Service de l'Environnement

URBANISME

- II f 8

URBANISME (dans les limites matérielles du domaine de la production d'énergie éolienne)

- II e 7 à 9

AMENAGEMENT FONCIER ET FORESTIER, FORET, EAU, PECHE, PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

- VI

CHASSE ET FAUNE SAUVAGE

- VIII

QUALITE ET SECURITE DES PRODUCTIONS VEGETALES ET ANIMALES

- IX

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DES COURS D'EAU

-XI

M. Alexis DRAPIER, Ingénieur des TPE, responsable de l'unité Développement Durable des Territoires au Service de l'Environnement :

URBANISME

- II f 8

URBANISME (dans les limites matérielles du domaine de la production d'énergie éolienne)

- II e 7 à 9

Mme Mathilde GUERAND, Ingénieur des Ponts, des Eaux et des Forêts, responsable du Service de l'Économie Agricole, ainsi qu'à
Mme Perrine COULOMB, Ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, adjointe à la responsable du Service de l'Économie Agricole, et M. Florent CORNU, Technicien supérieur principal de l'agriculture et de l'environnement, responsable de l'unité Contrôle et Modernisation – Service de l'Économie Agricole :

EXPLOITATIONS AGRICOLES

-VII

HARAS, COURSES ET EQUITATION

- X

Mme Rachel KIRZEWSKI, Architecte Urbanisme de l'État, responsable du Service Urbanisme et Aménagement, ainsi qu'à

Mme Nathalie KREPA, Attachée territoriale principale, adjointe à la responsable du Service Urbanisme et Aménagement, à compter du 1^{er} décembre 2020
et Monsieur Raphaël VALENTIN, Attaché principal d'Administration de l'État, adjoint à la responsable du Service Urbanisme et Aménagement :

URBANISME

- II a (documents d'urbanisme)
- II b (zones d'aménagement concerté)
- II c (Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers)
- II d (Archéologie préventive)
- II e 2 à 9 (Actes relatifs à l'application du droit des sols)
- II g (Contrôle de légalité)

M. Walid YOUSFI, Ingénieur des TPE, responsable de l'unité Fiscalité – ADS- Service Urbanisme et Aménagement, à compter du 1^{er} octobre 2020 ;

Monsieur Mickaël CLEMENCE, Technicien Supérieur principal du développement durable au Service Urbanisme et Aménagement – responsable du pôle d'instruction territorial d'Arras - unité «fiscalité et ADS » ;

Mme Sandrine GROUT, Secrétaire d'Administration et de Contrôle du Développement Durable de classe exceptionnelle, responsable du pôle d'instruction territorial de Montreuil – unité Fiscalité et Application du Droit des Sols – Service Urbanisme et Aménagement ;

M. David VERBRUGGHE, Secrétaire d'Administration et de Contrôle du Développement Durable de classe exceptionnelle, adjoint à la responsable du pôle d'instruction territorial de Montreuil – unité Fiscalité et Application du Droit des Sols – Service Urbanisme et Aménagement :

URBANISME

- II d (Archéologie préventive)
- II e 2 à 9 (Actes relatifs à l'application du droit des sols)
- II g (Contrôle de légalité)

M. David NOYELLE, Ingénieur des TPE, responsable de l'unité Planification – Service Urbanisme et Aménagement ;
M. Philippe SWIERGIEL, Technicien Supérieur en Chef du Développement Durable, adjoint au responsable de l'unité Planification – Service Urbanisme et Aménagement ;
Mme Bérengère MARD, Secrétaire d'Administration et de Contrôle du Développement Durable de classe exceptionnelle, adjointe au responsable de l'unité Planification – Service Urbanisme et Aménagement :

URBANISME

- II a (documents d'urbanisme)
- II b (zones d'aménagement concerté)

M. Kévin DEHECQ, Ingénieur des TPE, responsable de l'unité foncier, Aménagement et Expertise Juridique – Service Urbanisme et Aménagement :

URBANISME

- II c

M. Stéphane BRIMEUX, Ingénieur de l'Industrie et des Mines, responsable du Service des Affaires Maritimes du Littoral à la Délégation de la Mer et du Littoral, par intérim :

AFFAIRES MARITIMES ET LITTORAL

- XII a (gestion du domaine public maritime)
- XII b (police des épaves maritimes)
- XII c (abandon des navires et engins flottants)
- XII f (conditions générales d'exercice de la pêche maritime)
- XII g (contrôle sanitaire et technique des produits de la mer)
- XII h (Chasse sur le domaine public maritime)
- XII i (permis plaisance)
- XII j (coopératives maritimes)
- XII k (contraventions de grande voirie)

Mme Julie MATANOWSKI, Administratrice Principale des Affaires Maritimes, Responsable de l'Unité Encadrement et contrôle des activités maritimes à la Délégation de la Mer et du Littoral ainsi qu'à

M. Jonathan THOLO, Administrateur des Affaires Maritimes, adjoint à la responsable de l'Unité Encadrement et contrôle des activités maritimes à la Délégation de la Mer et du Littoral

AFFAIRES MARITIMES ET LITTORAL

- XII b (police des épaves maritimes)
- XII c (abandon des navires et engins flottants)
- XII f (conditions générales d'exercice de la pêche maritime)
- XII g (contrôle sanitaire et technique des produits de la mer)
- XII h (Chasse sur le domaine public maritime)
- XII i (permis plaisance)
- XII j (coopératives maritimes)

Mme Anne-Sophie MARGOLLE, Attachée principale d'administration de l'État, Secrétaire Générale, ainsi qu'à Mme Delphine CHEVALIER, Ingénieure divisionnaire des TPE, Secrétaire Générale Adjointe :

PERSONNEL (Écologie et agriculture)

- XIV
- XV

Monsieur Sylvain GATHOYE, Conseiller d'administration de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, chef du service juridique mutualisé de la DREAL Hauts-de-France,
Madame Maÿlis RIGOT, Attachée principale d'administration de l'État, adjointe au chef du service juridique mutualisé, cheffe du pôle Affaires générales et environnement,
Madame Florence COCHEREL-HUGOT, Attachée d'administration de l'État, cheffe de l'unité Affaires générales du pôle Affaires générales et environnement du service juridique mutualisé,
Madame Justine LARDEUR, Attachée d'administration de l'État, cheffe du pôle Travaux et contrats publics du service juridique mutualisé,
Madame Nathalie JADEM, Secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure, adjointe à la cheffe du pôle Travaux et contrats publics du service juridique mutualisé,
Madame Marjorie DESPLANQUES-DECONINCK, Attachée d'administration de l'État, cheffe du pôle Contentieux administratif de l'urbanisme du service juridique mutualisé,
Monsieur David VAN ROBAYS, Secrétaire administratif de classe normale IOM au pôle Contentieux administratif de l'urbanisme du service juridique mutualisé,
Madame Anne FURON, Attachée d'administration de l'État, cheffe du pôle Contentieux pénal Urbanisme et ICPE du service juridique mutualisé,
Monsieur Frédéric TROMONT, Technicien principal de l'agriculture au pôle contentieux pénal Urbanisme et ICPE du service juridique mutualisé,

CONTENTIEUX

- XIII c, d, e, f, g

ARTICLE 3 : Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans le domaine de compétences de son service d'affectation :

- les ampliations, copies conformes, expéditions de tous arrêtés, actes ou décisions intervenus dans toutes les matières, ainsi que le visa de toutes pièces ou documents à annexer à un arrêté, acte ou décision à :

- Mme Stéphanie QUIGNON, Attachée d'Administration de l'État.

ARTICLE 4 : La décision de subdélégation de signature en date du 29 septembre 2020 est abrogée.

ARTICLE 5 : La présente décision de subdélégation de signature sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Pas-de-Calais.

Fait à Arras le 24 novembre 2020
Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer,
Signé Denis DELCOUR

- Décision en date du 24 novembre 2020 portant subdélégation de signature du Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais en matière d'ordonnancement secondaire et pouvoir adjudicateur

Article 1^{er} :

Les délégations de signature conférées par les arrêtés préfectoraux du 7 septembre 2020 en matière d'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes publiques et du 24 août 2020 en matière de pouvoir adjudicateur, sont subdéléguées comme suit :

Article 1-1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Denis DELCOUR, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-calais, à Monsieur Édouard GAYET, Directeur départemental adjoint des territoires et de la mer du Pas-de-calais et à Monsieur Yvan GUITON, Directeur départemental adjoint des territoires et de la mer du Pas-de-Calais, délégué à la mer et au littoral, pour l'exercice d'ordonnateur secondaire à l'effet de signer toutes les pièces nécessaires à l'engagement et la liquidation des dépenses (les commandes d'achat, les marchés de travaux, fournitures et services) et des recettes (les actes attributifs de subventions et les titres de recettes) sur les missions et les budgets opérationnels de programmes (BOP) indiqués dans l'arrêté susvisé du Préfet, ainsi que les actes nécessaires à la passation des marchés. Sont inclus dans les dépenses, toutes dépenses liées à la délégation FPRNM (au Fonds Barrier).

Article 1-2 :

à Madame Anne-Sophie MARGOLLE, Secrétaire générale, et à Madame Delphine CHEVALIER, Secrétaire Générale Adjointe, pour l'exercice d'ordonnateur secondaire à l'effet de signer toutes les pièces nécessaires à l'engagement et la liquidation des dépenses (les commandes d'achat, les marchés de travaux, fournitures et services) et des recettes (les actes attributifs de subventions et les titres de recettes) sur les missions et les budgets opérationnels de programmes (BOP) indiqués dans l'arrêté susvisé du Préfet.

Article 1-3 :

aux délégataires suivants à effet de recevoir les crédits et de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, dans la limite des seuils et BOP suivants :

- les demandes pour engagement d'achat (fiche transmission au conseil de gestion pour engagement hors Moyens généraux) et les bons de commandes Chorus
- Les demandes pour engagement de subvention (fiche transmission au Conseil de gestion pour engagement): acompte et solde de subvention
- l'ensemble des actes (révision de prix, bon de commande, tranche conditionnelle) liés aux marchés signés par le Directeur

Programme	Service	Déléataire	Seuils (en euros, HT)	Nature de la dépense
0113-0181-0203-0205-0207-0215-0217-0354-0723 0135	Secrétariat Général	Mme Anne-Sophie MARGOLLE Secrétaire Générale et Mme Delphine CHEVALIER, Secrétaire Générale Adjointe	50 000€	Hors marchés et/ou dans le cadre d'un marché travaux, fournitures et services
0354 - 0723		Mme Christelle CUVELLIEZ Responsable d'unité des Moyens Généraux	4 000€	Hors marché
		M Manuel DUMONT, adjoint au responsable d'unité des Moyens Généraux Mme Catherine DELBARRE, responsable Pool véhicules-archives-courrier au sein de l'unité Moyens Généraux	1 000€	Hors marchés
			2 000€	Dans le cadre d'un marchés travaux, fournitures et services
		M René CRIVIER, responsable sécurité et travaux entretien au sein de l'unité Moyens Généraux	4 000€	Dans le cadre du commande LYRECO et conventions UGAP (papier et consommables informatiques)
			1 000€	Hors marchés
207	Service Sécurité Éducation Routière Bâtiment et Crises	Mme Hélène LEMOINE Responsable du SSERBC et Mme Laurence BLANCHETEAU, Cheffe de service Adjointe du SSERBC	50 000€	Hors marchés et/ou dans le cadre d'un marché travaux, fournitures et services
0135	Service Habitat Renouvellement Urbain	Mme Nadine BAUMLIN, Responsable du SHRU et Mme Émilie RENARD Cheffe de service Adjointe du SHRU	50 000€	Hors marchés et/ou dans le cadre d'un marché travaux, fournitures et services
0113 - 0135 - 0181	Service de l'Environnement	M. Olivier MAURY Responsable du SDE, Mme Hélène VILLAR Cheffe de service Adjointe du SDE, et M. Pierre-Yves GESLOT, Chef de service Adjoint du SDE	20 000€	Hors marchés et/ou dans le cadre d'un marché travaux, fournitures et services
0113		M Jean Yves GAGNEUX, responsable de l'unité Police des eaux et des risques littoraux au sein du SDE	2 000,00 €	Hors marchés et/ou dans le cadre du marché d'analyse, de contrôles, de petits matériels de laboratoire et de consommables de laboratoire
0135	Service Urbanisme et Aménagement	Mme Rachel KIRZEWSKI, Responsable du SUA, Mme Nathalie KREPA, Cheffe de service Adjointe (à compter du 1 ^{er} décembre 2020 et M. Raphaël VALENTIN, Chef de Service Adjoint	20 000€	Hors marchés et/ou dans le cadre d'un marché travaux, fournitures et services
0113 - 0205	Service des affaires maritimes du littoral	M. Stéphane BRIMEUX, Chef du SAML, pi	20 000€	Hors marchés et/ou dans le cadre d'un marché travaux, fournitures et services
203	Capitainerie de Calais	M. Thierry GUERIN, Commandant de port	2 000€	Hors marchés
		M. Hubert KERVILLA, Commandant de port Adjoint		
		M. Eric DESTABLE, Commandant de port Adjoint		
203	Capitainerie de Boulogne-sur-Mer	M. Jérôme ABOTSI, Commandant de Port M. Gaëtan BOMMELAER, Commandant de port Adjoint	2 000€	Hors marchés

Article 1-4 :

aux agents désignés ci-dessous à effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences les pièces suivantes nécessaires à la liquidation des dépenses:

- les certificats administratifs de constatation de service fait (bon de livraison certifié)
- les états d'acompte dans le cadre des marchés de travaux, fournitures et services

Agents	Fonctions	BOP
Christelle CUVELLIEZ	Responsable de l'unité Moyens Généraux	0203 - 0205 - 0354 - 0723
Manuel DUMONT	Adjoint au responsable des Moyens Généraux	
René CRIVIER	Responsable sécurité travaux et entretien	
Philippe CHANTRY	Gestionnaire archives	
Pierre DUMARQUE	Agent Fournitures bureau - archives	
Catherine DELBARRE	Responsable logistique	
Hervé GUIDET	Gestionnaire Pool VL	
Robert GUSTIAUX	Gestionnaire reprographie	
Manuel TREHOUX	Agent de Maintenance	
Eric PONTUS	Agent de Maintenance	
Didier TESTART	Agent de Maintenance	
Steve FAUGLOIRE	Agent de Maintenance	
Jérôme ABOTSI	Commandant de Port Capitainerie de Boulogne-sur-Mer	0203
Gaëtan BOMMELAER	Commandant-Adjoint Capitainerie de Boulogne-sur-Mer	
Carine MINET	Secrétaire – Capitainerie de Boulogne sur-Mer	
Thierry GUERIN	Commandant de Port – Capitainerie de Calais	
Eric DESTABLE	Commandant-Adjoint Capitainerie de Calais	
Hubert KERVELLA	Commandant-Adjoint – Capitainerie de Calais	
Véronique DELACOURT	Capitainerie de Calais	0135
Nadine BAUMLIN	Responsable SHRU	
Émilie RENARD	Cheffe de Service Adjointe du SHRU	
Anne-Sophie SLIWINSKI	Cheffe d'unité Parc Public	
Gregory BLANDIN	Instructeur financement Parc public	
Catherine BOTTIGLIENGO	Chargée d'études LHI et structures d'hébergement	
Marie LEFINT	Agent instruction AUG gestionnaire financier	207
Hélène LEMOINE	Responsable du SSERBC	
Laurence BLANCHETEAU	Chef de Service Adjoint du SSERBC	
Pauline DEVEAUX	Responsable de l'unité Éducation routière	
Didier GASKA	Adjoint au responsable de l'unité Éducation routière	
Nathalie BOUREZ	Secrétaire Assistante	
Olivier MAURY	Responsable du SDE	0113 - 0135 - 0181
Hélène VILLAR	Cheffe de Service Adjointe du SDE	
Pierre-Yves GESLOT	Chef de Service Adjoint du SDE	
Régine BERNARD	Gestionnaire Administratif et financier	
Julien BOULANGER	Adjoint au Responsable de l'unité PERL	
Stéphane FOURRIER	Instructeur Police de l'eau – Milieux Aquatiques	

Jean Yves GAGNEUX	Responsable d'unité PERL au SDE	
Laurent LATURELLE	Responsable de l'unité GDR	
Doriane MAHE	Adjointe au responsable de l'unité GDR	
Valérie ZIOLKOWSKI	Adjointe au responsable de l'unité GDR	
Stéphane BRIMEUX	Chef du SAML, pi	
Isabelle FOURRIER-DENIS	Agent du pôle environnement et planification	
Bruno BRAZIER	Adjoint POLMAR	
Julie MATANOWSKI	Responsable de l'unité Encadrement et Contrôle des activités Maritimes	
Philippe DUCROCQ	Responsable de l'Unité Littorale des Affaires Maritimes	
Jonathan THOLO	Adjoint à la responsable de l'unité Encadrement et Contrôle des activités Maritimes	0113 - 0205
Charlotte VAGANAY	Agent – unité ECAM/ULAM	
Christian POURRE	Assistant – unité ECAM	
Philippe MASSET	Chargé de mission Coordination des politiques maritimes et littorales	
Virginie DHESSE	Responsable de l'unité Conseil de Gestion	
Séverine THELLIER	Adjointe au responsable d'unité Conseil de Gestion	0215 - 0217
Sabrina CAILLEAU	Secrétaire Médecine de prévention au SG	0215 - 0217

Article 1-5 :

Les personnes suivantes sont autorisées à valider sous l'application Chorus-DT le transfert de l'état de frais à la dernière validation et à sa mise en paiement : « Gestionnaire valideur » (GV)

Christelle CUVELLIEZ	Responsable de l'unité Moyens Généraux	0354 - 0207 - 0205 - 0135
Manuel DUMONT	Adjoint au responsable des Moyens Généraux	0354 - 0207 - 0205 – 0135

Les personnes suivantes sont autorisées sous l'application Chorus-DT :

- à valider l'ordre de mission, pour le déclenchement des prestations (service gestionnaire (SG))
- à exercer le rôle de FC (« Facturation centralisée »)

Virginie CREMETZ	Gestionnaire Budgétaire	0354 - 0207 - 0205 - 0135
Delphine LESUR	Gestionnaire Budgétaire	0354 - 0207 - 0205 - 0135
Lydia RIZZUTI	Gestionnaire Budgétaire	0354 - 0207 - 0205 - 0135

Article 1-6 :

Pour les émissions de titre de recette :

- à Mmes Nathalie KREPA (à compter du 1^{er} décembre 2020), Sandrine GROUT et MM. Walid YOUSFI, Mickaël CLEMENCE, David VERBRUGGHE, du Service Urbanisme et Aménagement, pour la liquidation sous l'applicatif ADS 2007 des taxes d'urbanisme, redevance de l'archéologie préventive et le versement pour sous-densité vers CHORUS.

- à Mme Virginie DHESSE, Responsable de l'unité Conseil de Gestion du Secrétariat Général, Mme Christelle CUVELLIEZ, Responsable de l'unité Moyens généraux du Secrétariat Général, Mmes Nadine BAUMLIN, Cheffe de service du SHRU et Émilie RENARD, Cheffe de service Adjointe du SHRU, pour la liquidation des ordres de recettes destinées à assurer le recouvrement des créances de l'État.

Article 1-7 :

aux agents désignés ci-après pour valider via le progiciel Chorus Formulaire les demandes d'engagement d'achat ou de subvention, les constatations de service fait et les transmissions d'ordre à payer :

Service	Déléataire	Programme
Secrétariat général	Mme Delphine CHEVALIER, Secrétaire Générale Adjointe	0113 0135 0181 0203

		0205 0207 0215 0217 0354 0723
Secrétariat Général / Moyens généraux	Mme Christelle CUVELLIEZ, responsable de l'unité Moyens généraux	0354 0723
	M. Manuel DUMONT, adjoint au responsable de l'unité Moyens généraux	
Secrétariat général / Mission Conseil de gestion	Mme Virginie DHESSE, responsable de l'unité Conseil de gestion	0113 0135 0181 0203 0205 0207 0215 0217 0354 0723
	Mme Séverine THELLIER, adjointe à la responsable de l'unité Conseil de gestion	
Service Habitat et Renouvellement Urbain	Mme Nadine BAUMLIN, Responsable du SHRU	0135
	Mme Émilie RENARD, Cheffe de Service Adjointe du SHRU	
	Mme Anne-Sophie SLIWINSKI, Responsable de l'unité Parc Public	
Capitaineries	M. Jérôme ABOTSI, Commandant de Port – Capitainerie de Boulogne-sur-Mer	0203
	M. Gaëtan BOMMELAER, Commandant de port Adjoint	
	M. Thierry GUERIN, Commandant de Port – Capitainerie de Calais	
	M. Hubert KERVELLA, Commandant de Port Adjoint – Capitainerie de Calais	

Article 2 :

La décision relative à l'ordonnancement secondaire et pouvoir adjudicateur en date du 9 septembre 2020 est abrogée.

Article 3 :

La présente décision de subdélégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Pas-de-Calais.

Fait à Arras le 24 novembre 2020

Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer,
Signé Denis DELCOUR

- Décision en date du 24 novembre 2020 portant délégation de signature à effet d'établir, liquider, et mettre en recouvrement la taxe d'aménagement, la redevance d'archéologie préventive et le versement pour sous-densité

Article 1 :

Délégation de signature est donnée, à effet d'établir, liquider, et mettre en recouvrement la taxe d'aménagement, la redevance d'archéologie préventive et le versement pour sous-densité, à :

Madame Rachel KIRZEWSKI, Architecte Urbanisme de l'État, cheffe du Service urbanisme et aménagement ;

Madame Nathalie KREPA, Attachée territoriale principale, adjointe à la responsable du Service Urbanisme et Aménagement, à compter du 1^{er} décembre 2020 ;

Monsieur Walid YOUSFI, Ingénieur des TPE, responsable de l'unité Fiscalité – ADS – Service Urbanisme et Aménagement ;

Monsieur Mickaël CLEMENCE, Technicien Supérieur principal du développement durable au Service Urbanisme et Aménagement – responsable du pôle d'instruction territorial d'Arras - unité «fiscalité et ADS » ;

Madame Sandrine GROUT, Secrétaire d'Administration et de Contrôle du Développement Durable de classe exceptionnelle, responsable du pôle d'instruction territorial de Montreuil – unité Fiscalité et Application du Droit des Sols – Service Urbanisme et Aménagement ;

Monsieur David VERBRUGGHE, Secrétaire d'Administration et de Contrôle du Développement Durable de classe exceptionnelle, adjoint à la responsable du pôle d'instruction territorial de Montreuil – unité Fiscalité et Application du Droit des Sols – Service Urbanisme et Aménagement.

Article 2 :

Délégation de signature est donnée, à effet de vérifier et mettre en recouvrement la taxe d'aménagement, la redevance d'archéologie préventive et le versement pour sous-densité, à :

Mme Nathalie KREPA, Attachée territoriale principale (à compter du 1^{er} décembre 2020), M. Walid YOUSFI, Mme Sandrine GROUT et MM. Mickaël CLEMENCE et David VERBRUGGHE, Service Urbanisme et Aménagement.

Article 3 :

La décision en date du 30 septembre 2020 est annulée.

Article 4 :

Le secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais et le directeur départemental des territoires et de la mer du Pas-de-Calais sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Pas-de-Calais.

Fait à Arras le 24 novembre 2020

Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer,
Signé Denis DELCOUR

DIRECCTE HAUTS-DE-FRANCE – UNITÉ TERRITORIALE DU PAS -DE-CALAIS

- Arrêté préfectoral en date du 27 novembre 2020 portant dérogation au principe du repos dominical

Considérant les demandes présentées par plusieurs entreprises du Pas-de-Calais ainsi que plusieurs Fédérations de commerçant en vue d'ouvrir les commerces de gros et de détail à prédominance alimentaire et autres commerces de vente au détail dans le département du Pas-de-Calais tous les dimanches entre le 28/11 et le 31/12/2020, motivée par la nécessité de mieux réguler les flux dans un contexte sanitaire caractérisé et de permettre de compenser les baisses d'activité et de chiffre d'affaires subies en raison de la fermeture des établissements ;

Considérant la situation sanitaire et ses conséquences sur les commerces du département ; Que les commerces ont été fermés à compter du 30 Octobre dernier et une partie d'entre eux devrait ouvrir de nouveau à compter du samedi 28 novembre prochain ;

Considérant l'ensemble des dispositifs mis en œuvre pour soutenir les entreprises dans cette période difficile ; Que suite à la fermeture pendant plusieurs semaines et à l'approche des fêtes de fin d'année, l'affluence des clients doit pouvoir être étalée sur l'ensemble des journées de la semaine y compris le dimanche ; Que cet aménagement est de nature à aider au respect des règles sanitaires et gestes barrière ;

Considérant ainsi le caractère exceptionnel des ouvertures sollicitées les dimanches 29 novembre, 06-13-20 et 27 Décembre 2020 rendues nécessaires au vu de l'urgence de la situation économique des commerces ;

Considérant que les demandes reçues émanent d'entreprises installées sur l'ensemble du territoire du département du Pas-de-Calais ; Que l'extension à toutes les communes du département du Pas-de-Calais apparaît ainsi nécessaire ;

Considérant de tout ce qui précède que l'ouverture de l'ensemble des commerces autorisés apparaît justifiée au regard du préjudice au public et de l'atteinte au fonctionnement de l'entreprise ;

ARRETE

Article 1^{er} : Tous les commerces du Département du Pas-de-Calais dont la réouverture est autorisée au 28 Novembre 2020, sont également autorisés à employer du personnel salarié les dimanches 29 novembre – 06 Décembre – 13 Décembre – 20 Décembre et 27 Décembre 2020.

Chaque établissement utilisant la présente dérogation devra, au préalable, pour pouvoir valablement s'en prémunir, informer l'inspecteur du travail territorialement compétent de l'ouverture le ou les dimanche(s), en lui précisant les modalités et contreparties au travail dominical.

Le Comité Social et Economique (CSE) de l'établissement devra également être destinataire des mêmes informations préalablement au recours au travail dominical.

Pendant cette période, le repos devra être donné selon l'une des modalités suivantes :

- Un autre jour que le Dimanche à tous les salariés de l'établissement,
- Du Dimanche midi au Lundi midi,
- Le Dimanche après-midi avec un repos compensateur d'une journée par roulement et par quinzaine,
- Par roulement à tout ou partie des salariés.

Article 2 : Conformément aux dispositions de l'article L.3132-25-4 du Code du travail, **seuls les salariés VOLONTAIRES**, ayant donné leur accord par écrit, à leur employeur peuvent travailler l'un des dimanches précités.

Le refus du salarié de travailler le dimanche ne constitue ni une faute, ni un motif de licenciement et ne peut entraîner aucune mesure discriminatoire dans le cadre de l'exécution de son contrat de travail. Un tel refus du salarié ne saurait non plus justifier son écartement d'une procédure d'embauche.

Le salarié peut changer d'avis sur son acceptation ou son refus de travailler le dimanche.

Article 3 : Conformément aux dispositions de l'article R. 3172-2 du Code du Travail, **un registre spécial** mentionnera pour chacune des personnes concernées, le jour choisi pour le repos. Ce registre sera tenu constamment à la disposition de l'Inspecteur du Travail chargé du contrôle de l'établissement.

Article 4 : Chaque salarié privé de repos du dimanche bénéficiera d'un **repos compensateur** et perçoit pour ce jour de travail une rémunération au moins égale au double de la rémunération normalement due pour une durée équivalente, sous réserve de dispositions plus favorables d'une convention ou un accord collectif applicable.

Article 5 : En application des articles L. 3132-1 et L. 3132-2 du Code du Travail, **aucun salarié ne pourra être occupé plus de six jours par semaine et le repos hebdomadaire** devra avoir une durée minimale de 24 heures consécutives auxquelles s'ajoutent les 11 heures consécutives de repos quotidien prévu à l'article L. 3131-1.

Les dispositions du Code du travail sur la durée du travail (notamment les durées maximales de travail) et les repos demeurent applicables.

Article 6 : La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification :

- d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de LILLE, sis CS 62039 59014 cedex, 5 Rue Geoffroy Saint-Hilaire, 59000 Lille.

(La juridiction peut être saisie via l'appliquatif informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr)

- d'un recours hiérarchique auprès du Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'insertion – DGT- service des relations et des conditions de travail, 39/43 Quai André Citroën 75902 PARIS Cédex 15.

Article 7 : Le Secrétaire général de la Préfecture du Pas-de-Calais et le Directeur de l'Unité Départementale du Pas-de-Calais de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux demandeurs et publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Arras le 27 novembre 2020

Le préfet,

Signé Louis LE FRANC